



Marmier Bruno, Ghielmini Krayenbühl Paola

Emploi des réfugiés : les Grisons en pole position, Fribourg en dessous de la moyenne.
Que pense faire le Conseil d'Etat ?

Cosignataires : -

Date de dépôt : 30.07.18

DSAS/DSJ/DEE

Dépôt

Un article du journal *Le Temps* publié le 28 juillet 2018¹ et intitulé « Dans les Grisons, les clés de l'emploi des réfugiés » met en évidence l'efficacité de la politique conduite par le canton des Grisons en matière d'intégration des réfugiés sur le marché du travail.

L'introduction de cet article a la teneur suivante : « *Souvent citée en modèle, l'intégration à la mode grisonne repose sur des cours de langue intensifs, des contacts étroits avec les employeurs et un accompagnement individuel. Résultat: les réfugiés qui travaillent sont beaucoup plus nombreux que dans le reste du pays, la Suisse romande en particulier* ».

L'article fait notamment ressortir les chiffres suivant :

- > Taux d'occupation des requérants en attente d'une décision :
Grisons : 17,5 %; **Fribourg : 0,3 %**; Suisse : 5,2 %.
- > Taux d'occupation des personnes avec le statut de réfugié reconnu (permis B) :
Grisons : 37,1 %; **Fribourg : 21,1 %**.
- > Taux d'occupation des personnes avec permis B et cinq ans de séjour :
Grisons : 60 %; **Fribourg : 28,3 %**; Suisse : 31,1 %.

A la lueur de ces chiffres, nous constatons que les résultats du canton de Fribourg sont relativement modestes. Dans l'intérêt tant du canton et des communes que dans celui des réfugiés eux-mêmes, il serait bienvenu que le taux d'occupation des réfugiés puisse fortement augmenter.

Aussi, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de sa politique actuelle ? Comment explique-t-il les différences de résultats en comparaison avec le canton des Grisons ?
2. Le modèle appliqué dans les Grisons est-il transposable dans le canton de Fribourg ? Quels seraient les éventuels obstacles ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté d'améliorer l'intégration des réfugiés sur le marché du travail ?
4. Si oui, est-il disposé à se donner les moyens nécessaires pour agir ? Est-il disposé à se fixer des objectifs chiffrés ?
5. Dans quel délai le Conseil d'Etat pourrait-il s'imaginer passer à l'action ?

—

¹<https://www.letemps.ch/suisse/grisons-cles-lemploi-refugies>